

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Communication en application de l'article 34, paragraphe 7 a) iii) du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil, relatif aux décisions en matière de renseignements contraignants prises par les autorités douanières des États membres au sujet de classement des marchandises dans la nomenclature douanière

(2018/C 146/01)

Les autorités douanières révoquent les décisions en matière de renseignements contraignants, à compter de ce jour, si elles deviennent incompatibles avec l'interprétation de la nomenclature douanière telle qu'elle résulte des mesures tarifaires internationales suivantes:

Décisions de classement, avis de classement ou modifications des notes explicatives de la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, adoptés par le Conseil de Coopération Douanière (document CCD n° NC2373 — rapport de la 59^e session du Comité du SH et document CCD n° NC2447 — rapport de la 60^e session du Comité du SH):

MODIFICATIONS DES NOTES EXPLICATIVES À EFFECTUER PAR PROCÉDURE DE L'ARTICLE 8 DE LA CONVENTION DU SH ET AVIS ET DÉCISIONS DE CLASSEMENT, RÉDIGÉS PAR LE COMITÉ DU SH DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

(59^e SESSION DU CSH — MARS 2017)
DOC. NC2373

Avis de classement approuvés par le Comité du SH

9021.10/2

O/28

(60^e SESSION DU CSH — OCTOBRE 2017)
DOC. NC2447

Modifications des notes explicatives de la nomenclature annexée à la convention du SH

01.01	M/1
13.02	M/2
15.15	M/1
15.18	M/1
18.02	M/1
18.06	M/3
20.04	M/1
20.05	M/1

20.08	M/1
21.04	M/1
36.03	M/12
Chapitre 37	M/13
94.05	M/1
95.03	M/24
95.06	M/24

Avis de classement approuvés par le Comité du SH

0406.10/2	M/5
1515.90/1	M/6
2005.99/1	M/7
2614.00/1	M/8
3002.15/2-3	M/9
3004.90/6	M/10
3602.00/1-2	M/11
3808.93/1	M/14
3814.00/2	M/15
3822.00/1	M/9
3924.90/6	M/16
4420.90/1	M/17
8303.00/1-2	M/18
8479.89/10	M/19
8509.80/1	M/19
8541.29/2	M/20
8712.00/1-3	M/21
9004.90/1	M/22
9506.91/2	M/23
9620.00/2	M/25

Décisions de classement approuvées par le Comité du SH

2103.90	F/12
2934.99 (DCI)	N/2
9030.82	IJ/6

**MODIFICATIONS DES NOTES EXPLICATIVES DÉCOULANT DES RECOMMANDATIONS DU 27 JUIN 2014 ADOPTÉES
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 16**

(60^e SESSION DU CSH — OCTOBRE 2017)
DOC. NC2447

Modification des notes explicatives découlant des recommandations du Conseil du 27 juin 2014 adoptées dans le cadre de l'article 16 et élaborée par le CSH lors de sa 60^e session. Document NC2447.

69.07	M/4
-------	-----

Les informations relatives au contenu de ces mesures peuvent être obtenues auprès de la direction générale Fiscalité et Union douanière de la Commission européenne (rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, BELGIQUE) ou peuvent être téléchargées depuis le site internet de cette direction générale:

http://ec.europa.eu/comm/taxation_customs/customs/customs_duties/tariff_aspects/harmonised_system/index_en.htm
